



TEMPS PARTIEL SENIORS

Gardez le CAP

pour une retraite réussie

Vos correspondants

LOCAUX

CFE-CGC/UNSA

Serge Clement
06 30 76 39 22

Géraldine Héritier
06 89 70 84 52

Philippe Gossart
06 07 51 43 60

Ligne SOS Salariés



Cadres et non cadres,
toutes vos lettres et
plus d'infos sur :
www.cfecgc-ft-orange.org

- Lettre de l'épargne d'entreprise et de l'actionnariat salarié France Télécom-Orange

- Lettre d'Information de l'Observatoire du Stress et de la Mobilité Forcée chez France Télécom

- blog :

www.telecoms-media-pouvoir.net

Quelle est la nature de votre motivation ?

- Votre service est-il en restructuration ?
- L'emploi occupé est-il difficilement supportable ?
- Avez-vous un nombre suffisant de trimestres ?

Pour une retraite sans décote : 160 trimestres pour les natifs de 1948 ; 161 pour ceux de 1949 ; 162 pour ceux de 1950 ; 163 pour ceux de 1951 et 164 (soit 41 ans) pour ceux de 1952.

- Avez-vous envie de partir malgré la décote ?

Avant tout rendez-vous avec l'Espace Développement, assurez vous d'avoir tous les documents en votre possession

- Votre relevé de carrière à la CNAV www.retraite.cnnav.fr ou à la MSA (Mutuelle Sociale Agricole) de votre résidence actuelle.
- Votre décompte de carrière, si vous êtes fonctionnaire, fourni par le CSRH via le SEDEP (Service Des Pensions de La Poste et de France Télécom)
- Le Droit à l'information sur votre retraite émanant du service des retraites de l'Etat. (facultatif)

Contrôlez attentivement les informations reçues, elles peuvent comporter des erreurs.

Quels sont les éléments financiers à négocier ?

- Le rachat de vos années d'études
- Promotion « Coup de Chapeau »
- Le montant de la prime de départ (24 mois max, selon décision managériale)

Avez-vous bien évalué l'impact financier de ce dispositif ?

- Le calcul de la sur-rémunération : baisse de revenus supérieure à 20% ou plus selon le montant de votre part variable l'année précédente.
- Amputation sur l'intéressement, la participation et la part variable : perte minimum de 20%.

Quel sera le montant de votre retraite à l'issue du TPS ?

- Assurez-vous de bien connaître ce montant **avant toute signature**.
- Pourrez vous vivre avec ce montant ?
- Effectuez une simulation sur les sites: <http://www.sedep-lannion.org/> et/ou www.marel.fr

Une autre alternative : renoncer à ce dispositif :

- Poursuivez votre carrière pour obtenir le taux plein
- Allez au bout de la grille indiciaire
- Améliorez votre retraite de 5% par année supplémentaire (surcote)